AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D106PE-DE Reçu le 02/10/2025 Publié le 02/10/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations

Conseil Communautaire, Séance du : 25 septembre 2025 L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs:

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LESTIEU Daniel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s):

Mesdames, Messieurs: ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques

Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre

Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier

Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis

Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine

Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane

Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François

Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier

Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe

Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice: 50

Présents (titulaires et suppléants) : 30

Pouvoir(s): 13 Votants: 43

N°2025D106PE: MODIFICATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE

Vu la délibération n°2022D-PE relative au changement de dénomination ;

Dans le cadre de sa politique Petite Enfance- Enfance Jeunesse, Fumel Vallée du Lot offre aux familles et aux professionnelles de l'accueil du jeune enfant, un Relais Petite Enfance, lieu d'information et d'accompagnement, adapté à leurs besoins.

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D106PE-DE Reçu le 02/10/2025 Publié le 02/10/2025

> Le décret définit le RPE, comme lieu d'information et d'accompagnement des parents d'une part, notamment en termes de recherche de mode de garde avec le guichet unique et des professionnelles de l'accueil du jeune enfant, d'autre part, en termes de formation et de professionnalisation.

> Monsieur le Vice-président explique ce règlement est susceptible d'évoluer, en fonction des notifications du service de la Protection Maternelle et Infantile de Lot-et-Garonne ou du service de la CAF de Lot et Garonne, et que des mises à jour régulières sont apportées, pour tenir compte des évolutions du service autant au niveau du fonctionnement que du personnel : fermeture le mercredi matin, accueil des parents sur les temps d'ouverture de La Maison des 1000 Bulles ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 septembre 2025.

Monsieur le Vice-président donne lecture du Règlement de fonctionnement du RPE de Fumel Vallée du

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le Conseil Communautaire

- 1°) Approuve la modification du règlement de fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfant Parent à compter du 1er octobre 2025;
- 2°) Adopte le Règlement de fonctionnement du LAEP modifié ci-annexé ;
- 3°) Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer ledit Règlement et ses avenants;
- 4°) Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Didier CAMINADE

Sophie GARGOWITSCH

des formalités de publicité requises

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement

Recu en Préfecture le : 02 octobre 2025

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2025

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2025